

des pairs au sein de l'organisation AIM-Progress pour identifier les causes profondes et chercher des solutions.

Les audits qui n'ont pas pu être organisés en 2023 en raison de la pénurie d'auditeurs le seront au cours du premier trimestre 2024.

Les indicateurs RESPECT sont pris en compte dans le calcul des rémunérations variables de certaines équipes achats ainsi que de l'équipe RESPECT, y compris pour les managers.

Répartition des non-conformités critiques identifiées

L'analyse portait uniquement sur les non-conformités critiques des audits SMETA (ou méthodologie proche) réalisés respectivement en 2022 et en 2023 sur des fournisseurs de Danone.

	2022	2023
Nombre total de non-conformités critiques identifiées	267	452
Pourcentage de non-conformités critiques relatives :		
■ au travail forcé	2,6 %	1,3 %
■ au travail des enfants	0,4 %	0,7 %
■ à la santé et la sécurité	53,6 %	65,9 %
■ à la discrimination	2,6 %	1,1 %
■ à la liberté d'association et au droit à la négociation collective	0,8 %	-
■ au temps de travail et à la rémunération	25,5 %	21,5 %
■ à l'environnement	6,0 %	6,6 %
■ à l'éthique des affaires	4,1 %	-
■ autres	4,5 %	2,9 %

Le nombre de non-conformités critiques identifiées, significativement plus important en 2023 qu'en 2022, s'explique par une combinaison de facteurs : un plus grand nombre d'audits partagés avec Danone, certaines non-conformités identifiées en 2022 reportées à 2023, et finalement la mise à jour du programme d'audit qualitatif de Sedex en 2023, incluant des changements concernant l'identification des problèmes et de leur criticité.

Toutes les non-conformités critiques reportées ci-dessus font l'objet d'un suivi : elles sont résolues ou en cours de remédiation avec les fournisseurs.

FONDS D'INNOVATION SOCIALE

Danone Communities

Créé en 2007, Danone Communities est un fonds de capital-risque qui soutient les entrepreneurs sociaux innovants. Ce fonds investit dans des entreprises à fort impact social, en cohérence avec la raison d'être de Danone qui est d'« apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre ». Danone Communities investit en fonds propres et quasi-fonds propres dans des entreprises sociales opérant dans deux domaines principaux : (i) l'accès à l'eau potable, et (ii) l'accès à une nutrition plus saine au niveau local. Outre un soutien financier à long terme, Danone Communities apporte une expertise, des réseaux et un soutien opérationnel adaptés au contexte local des entreprises afin de les accompagner sur la voie de la réussite.

Danone a créé en 2007 Danone Communities Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), et le Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) Danone Communities. La SICAV alloue (i) au minimum 90 % de son actif à divers placements, notamment monétaires et obligataires, et (ii) au maximum 10 % dans le FPS Danone Communities.

Au 31 décembre 2023, l'encours total de la SICAV Danone Communities s'élevait à 75,3 millions d'euros, dont 20 % sont détenus par Danone et 47 % par les collaborateurs, par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) Danone Communities Solidaire. Au 31 décembre 2023, Danone détient par ailleurs directement 72 % des parts du FPS.

Le FPS Danone Communities soutient 20 entreprises sociales, réparties dans 25 pays. Par ailleurs, Danone est actionnaire de deux de ces

entreprises sociales : Grameen Danone Foods Limited au Bangladesh et Nutrigo en Chine.

Au 31 décembre 2023, le montant total des investissements du FPS Danone Communities dans ces entreprises représente 17,4 millions d'euros (contre 16,2 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Donner l'accès à l'eau potable aux personnes et communautés vulnérables

À travers le Danone Impact Journey, le Groupe s'engage à contribuer à la santé des populations et communautés vulnérables en soutenant des entreprises sociales qui fournissent de l'eau potable à un prix abordable.

Globalement, les entreprises sociales que Danone Communities et le W2AF financent, ou ont financé à un stade précoce, ont permis à 12,7 millions de personnes dans le monde d'avoir accès à un total de 4,6 milliards de litres d'eau potable en 2023. 🌍

Danone Ecosystem

Le Fonds Danone pour l'Écosystème a été créé en 2009 par Danone, avec une dotation initiale de 100 millions d'euros. Il s'agit d'un fonds de dotation français dirigé par un conseil d'administration et ayant pour mission de renforcer et de développer des activités d'intérêt général dans l'écosystème de Danone.

5 RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

5.5 Conduite commerciale responsable

En 2022, le Groupe a créé Danone Ecosystem, une association loi 1901 dotée d'un financement initial de 20 millions d'euros, pour continuer à servir l'intérêt général au sein de l'écosystème Danone.

Depuis leur création, le Fonds Danone pour l'Écosystème et l'association Danone Ecosystem (ensemble, « Danone Ecosystem ») ont développé 100 projets en collaboration avec 89 partenaires, en tant qu'organisations à but non lucratif. Ces projets ont permis d'obtenir des co-financements supplémentaires s'élevant à 130 millions d'euros, chacun d'entre eux ayant vocation à renforcer l'inclusion et la durabilité environnementale.

Le soutien apporté par Danone Ecosystem prend la forme de connaissances organisationnelles, d'une expertise technique et d'un soutien financier qui visent à répondre à des enjeux locaux liés à la transition vers des pratiques d'agriculture durable et régénératrice, à la protection des bassins versants à la promotion d'habitudes alimentaires saines à des moments clés de la vie. Les projets contribuent à l'intérêt général, avec l'ambition d'apporter un changement systémique afin d'adopter des modèles plus durables et inclusifs au sein de l'écosystème de Danone.

À la fin de 2023, Danone Ecosystem soutenait 32 projets actifs en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Fonds Carbone Livelihoods

Le Fonds Carbone Livelihoods (LCF) est un fonds d'investissement à impact constitué sous la forme d'une SICAV-SIF (Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement Spécialisé) et dédié à la restauration d'écosystèmes naturels ainsi qu'à la délivrance de crédits carbone produisant un fort impact social, environnemental et économique pour ses investisseurs. Il a pour vocation d'investir dans trois types de projets en Afrique, Asie et Amérique latine : (i) la restauration et la préservation d'écosystèmes naturels, (ii) l'agroforesterie et la restauration des sols grâce à des pratiques d'agriculture régénératrice, et (iii) l'accès à l'énergie rurale pour réduire la déforestation et les fumées toxiques pour les ménages ruraux. Les crédits carbone générés par le fonds sont certifiés puis alloués aux investisseurs au prorata de leur investissement. Le Fonds Carbone Livelihoods vise ainsi à lutter contre le changement climatique tout en améliorant les conditions de vie des communautés locales.

Fort des résultats générés par le Fonds Carbone Livelihoods créé en 2011 par dix investisseurs privés, un deuxième compartiment a été

créé en 2017 avec huit de ces investisseurs en vue d'accélérer leur action dans la lutte contre le changement climatique et la protection des populations les plus vulnérables.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des investisseurs s'est engagé à investir :

- un total de 45,9 millions d'euros (dont 13,8 millions d'euros pour Danone) dans le compartiment 1, qui soutient actuellement neuf projets ;
- un total de 65 millions d'euros (25 millions d'euros pour Danone) dans le compartiment 2, qui a été approuvé en vue de soutenir neuf projets, à la date du 31 décembre 2023.

S'appuyant sur les dix années d'expérience du LCF, un nouveau fonds d'investissement, le Fonds Carbone Livelihoods 3, ou Fonds Carbone Livelihoods SICAV-RAIF (LCF3), a été créé en 2021 avec 15 investisseurs financiers et du secteur privé. Sa première clôture a atteint 143 millions d'euros (dont 30 millions d'euros pour Danone). Ce nouveau fonds finance des projets à grande échelle soutenant les communautés rurales dans le cadre de leur action visant à préserver ou restaurer leurs écosystèmes naturels et améliorer leurs moyens de subsistance au travers de pratiques agricoles durables.

Fonds Livelihoods pour l'Agriculture Familiale

Le Fonds Livelihoods pour l'Agriculture Familiale (L3F) a été créé en 2015 à l'initiative de Danone et Mars Inc., qui ont été rejoints en 2016 par Veolia et Firmenich. Il permet aux entreprises de sécuriser la qualité et la quantité de leur approvisionnement, en donnant aux petits exploitants agricoles l'accès à des pratiques plus durables, notamment l'agriculture régénératrice, et à de meilleurs revenus grâce à une bonne connexion aux marchés. De plus, ces projets contribuent à préserver les écosystèmes à travers des pratiques agricoles qui concilient productivité et respect de l'environnement.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des investisseurs s'est engagé à investir en capital dans le Fonds Livelihoods pour l'Agriculture Familiale un montant total de 36 millions d'euros, dont 15 millions d'euros pour Danone. À ce jour, le comité d'investissement du Fonds a approuvé huit projets portant sur la noix de coco (deux projets), la vanille, le karité, la protection des bassins versants (deux projets : un au Mexique et un au Brésil), le palmier et le cacao.

5.5 CONDUITE COMMERCIALE RESPONSABLE

LOYAUTÉ DES PRATIQUES : ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ

Définition

Danone lutte activement contre la corruption, les pots-de-vin, les paiements en nature, les paiements de facilitation, les conflits d'intérêts, le vol, la fraude, le détournement de fonds, l'utilisation inappropriée de ses ressources, ainsi que le blanchiment d'argent.

Gouvernance

Au niveau mondial, le programme de conformité de Danone est supervisé par le Conseil de Conformité et d'Éthique du Groupe, lui-même présidé par le Chief Compliance Officer. Il est approuvé et soutenu par son Directeur Général ainsi que par son Comité Exécutif. Il est également examiné, au moins deux fois par an, par le Comité d'Audit. Le Chief Compliance Officer supervise la fonction conformité et, avec ses directeurs de conformité mondiaux, est chargé de

concevoir et de diriger la stratégie de conformité ainsi que d'en superviser la mise en œuvre et l'exécution au niveau mondial.

Au niveau local, Danone s'est organisé autour d'un réseau mondial de directeurs et de comités de conformité locaux, présidés par le Directeur général local.

Par ailleurs, la gouvernance de l'évaluation interne des cas de non-conformité présumés ou soupçonnés incombe au Comité Danone Ethics Line, composé du Chief Compliance Officer, des directeurs mondiaux en charge des sujets d'intégrité, d'audit interne, de conformité des ressources humaines et du droit du travail, et de la conformité – Ethics Line, ainsi que d'un représentant de la direction en charge de la sûreté.

Politiques

Danone a mis en place des politiques et des procédures en matière de loyauté des pratiques qui s'appliquent à tous ses collaborateurs, à ses filiales, aux sociétés contrôlées par le Groupe, et pour certaines à ses partenaires commerciaux. Danone s'appuie sur un cadre de conformité qui définit les principes majeurs en lien avec les normes, la gouvernance, les responsabilités, l'organisation et les processus de ses politiques et programmes.

Toutes les politiques de Danone sont disponibles dans la bibliothèque en matière de conformité sur l'intranet du Groupe, accessible à tous les collaborateurs.

POLITIQUES GÉNÉRALES

Politique du cadre de conformité	<ul style="list-style-type: none"> ■ mis à jour en 2022 ; ■ définit les principes, le champ d'application et la mise en place du cadre de conformité en ce qui concerne les normes, les responsabilités, l'organisation et les processus ; ■ comprend une politique de signalement.
Code de Conduite des Affaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ mis à jour en 2022 ; ■ repose sur les principes issus des références suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration universelle des droits de l'Homme, • Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail, • Principes directeurs de l'Organisation de la coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, • Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact) sur les droits de l'Homme, les normes du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption ; ■ est traduit en 34 langues ; ■ couvre de nombreux domaines relatifs à la loyauté des pratiques dont la lutte contre la corruption, les conflits d'intérêts, la confidentialité, la fraude, le blanchiment d'argent, les interactions avec des agents gouvernementaux, les sanctions commerciales internationales et la concurrence, la confidentialité des données, les droits humains et l'environnement ; ■ comprend un paragraphe indiquant comment faire part des préoccupations portant sur une violation réelle ou potentielle du code, ainsi qu'une référence à la Danone Ethics Line et un code QR permettant d'y accéder ; ■ Danone déploie des formations sur les fondamentaux de la conformité (voir paragraphe ci-dessous).
Code disciplinaire relatif à la violation du Code de Conduite des Affaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ s'applique à l'ensemble des collaborateurs pour garantir que le Groupe sanctionne de manière appropriée et équitable tout comportement non éthique en général, et/ou toute violation de son Code de Conduite des Affaires.
Politique d'intégrité	<ul style="list-style-type: none"> ■ mise à jour en 2022 et traduite dans 34 langues ; ■ comprend une préface du Directeur Général et du Chief Compliance Officer ; ■ définit les règles et les responsabilités auxquelles doit se conformer chaque collaborateur de Danone en matière de pots-de-vin et de corruption, de cadeaux et d'hospitalité, de parrainages, de dons et de subventions, d'interactions avec des agents gouvernementaux et des professionnels de la santé, de plaidoyers, de conflits d'intérêts, de blanchiment d'argent, de fraude et de vérification des tiers ; ■ comprend un paragraphe indiquant les personnes visées par la politique, ses modalités d'utilisation, comment faire part des préoccupations, ainsi qu'une référence à la Danone Ethics Line et à la politique en cas de non-conformité.
Politique de conformité relative à la vérification des tiers	<ul style="list-style-type: none"> ■ désigne la diligence raisonnable que Danone exerce sur ses partenaires commerciaux afin d'évaluer et, le cas échéant, de traiter le risque potentiel qu'ils peuvent représenter pour le Groupe en ce qui concerne les lois et règlements anti-corruption, et/ou les sanctions commerciales internationales ainsi que toute autre activité criminelle ou contraire à l'éthique ; ■ s'applique à l'ensemble des tiers ; ■ définit les règles, responsabilités et directives qui exigent et permettent aux collaborateurs de Danone de suivre un processus décisionnel strict de sélection, de conclusion et de suivi de contrats avec des tiers.
Code de conduite des partenaires commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ assure que les partenaires commerciaux de Danone respectent les lois applicables sur la corruption, le blanchiment d'argent, la concurrence déloyale et les sanctions commerciales internationales.

POLITIQUES THÉMATIQUES

Politique en matière de concurrence	<ul style="list-style-type: none"> ■ définit l'engagement de Danone à pratiquer une concurrence loyale et fondée sur le mérite dans toutes ses activités commerciales, dans le respect de toutes les lois applicables en matière de concurrence.
Politique relative aux sanctions commerciales internationales	<ul style="list-style-type: none"> ■ définit l'engagement de Danone à respecter les restrictions commerciales, financières et autres imposées par les gouvernements nationaux et les organismes internationaux à l'encontre de certains pays, entités et/ou individus faisant l'objet de sanctions.
Politique de confidentialité des données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> ■ reconnaît le droit fondamental des individus à la vie privée et leur droit à la protection des données personnelles ; ■ définit l'engagement de Danone à traiter les données personnelles de manière équitable, licite et transparente. Elle s'applique à toutes les entités de Danone dans le monde, y compris toutes les filiales et sociétés affiliées détenues majoritairement ou effectivement contrôlées par le Groupe, et tous leurs collaborateurs ; ■ établit les règles et les responsabilités que les collaborateurs et les tiers traitant des données personnelles au nom de Danone doivent respecter lors de la gestion de ces données.
Politique de Danone relative à la commercialisation des substituts du lait maternel	<ul style="list-style-type: none"> ■ établit et met en œuvre des directives strictes en matière de marketing pour tous les collaborateurs de Danone. Cette Politique BMS constitue la norme globale de base du Groupe, et Danone se conforme à la législation locale lorsque son niveau d'exigence est plus élevé ; ■ comporte des règles strictes à l'échelle mondiale : aucune filiale de Danone ne peut faire de publicité ou promouvoir des substituts de lait maternel destinés aux bébés de moins de six mois, et ce, même si les lois locales autorisent cette pratique. Conformément aux critères sur les substituts de lait maternel de l'indice FTSE4Good, dans les pays classés comme présentant un risque élevé, Danone a volontairement étendu sa Politique BMS aux nourrissons jusqu'à l'âge de 12 mois, ce qui peut aller au-delà des réglementations locales ; ■ s'applique à l'ensemble des collaborateurs et des partenaires sous contrat de Danone qui participent à la commercialisation, la distribution, la vente ou la gouvernance des produits concernés et/ou aux programmes de formation y afférents. Danone a été le premier Groupe à adopter une politique mondiale, qui s'applique à tous les pays où il exerce ses activités, concernant la commercialisation des substituts de lait maternel de zéro à six mois.
Politique de conformité HCS (Health Care Systems)	<ul style="list-style-type: none"> ■ mise à jour en 2022 avec une préface du Président Exécutif de la catégorie Nutrition Spécialisée ; ■ s'appuie sur les enseignements des cinq dernières années et confirme les engagements de Danone à respecter les normes éthiques les plus élevées, notamment par la mise à jour des exigences en matière de transparence et de divulgation ; ■ veille à ce que toutes les interactions avec les professionnels de la santé soient menées de manière éthique, ouverte, transparente et responsable et soient conformes aux lois et réglementations applicables ; ■ revêt une portée globale et s'applique, en plus de tous les collaborateurs de Danone, aux partenaires contractuels tiers qui interagissent avec le système de santé.
Politique relative aux activités de plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> ■ décrit la vision du Groupe en matière de plaidoyer et la manière dont il travaille avec les différentes parties prenantes externes. En particulier : <ul style="list-style-type: none"> • Danone interagit avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans le cadre de son dialogue avec les parties prenantes et dans le cours normal de ses activités afin de répondre à sa raison d'être qui est d'« apporter la santé par l'alimentation au plus grand nombre ». Le Groupe s'engage à mener des activités de lobbying et de plaidoyer durables, en collaborant avec d'autres afin de trouver des solutions aux problèmes de santé publique et aux défis sociaux et environnementaux auxquels le monde est actuellement confronté, • Danone n'utilise aucun fonds ou actif du Groupe pour financer des candidats ou des partis politiques ; ■ définit les comportements attendus de ses collaborateurs, et les attentes de conformité de toute action de plaidoyer aux principes du Code de Conduite des Affaires et à la Politique d'intégrité présentés ci-avant, outre toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables. La politique décrit également les mécanismes de contrôle des activités de plaidoyer de Danone, ainsi que le <i>reporting</i> externe lié à son plaidoyer. En particulier : ■ Danone est inscrit au registre des représentants d'intérêts de l'Union européenne, ainsi qu'aux registres français (Haute Autorité Française pour la Transparence de la Vie Publique, HATVP) et américain des représentants d'intérêts.

Plans d'action

Danone a mis en place un programme de conformité avec une section dédiée à la lutte contre la corruption. Ce programme intègre des évaluations de risques et leurs plans d'atténuation, des politiques, des procédures, des contrôles, des formations, des plans de communication et des diligences raisonnables relatives aux tiers.

Plusieurs contrôles internes axés sur la conformité (cadeaux et hospitalité, interactions avec des agents gouvernementaux et des professionnels de la santé, événements, parrainages, dons et subventions, appels d'offres publics, confidentialité des données personnelles, diligences raisonnables des tiers et mise en œuvre efficace du programme de conformité global) ont été mis en place. Ces contrôles sont revus chaque année par un contrôle interne et régulièrement par un audit interne, et les résultats constituent un facteur clé d'évaluation des risques en matière de conformité et de lutte contre la corruption de Danone.

Système d'alerte : Danone Ethics Line

Danone a adopté une politique claire de signalement dans le cadre de sa politique de conformité, qui invite tous les collaborateurs à s'exprimer, de manière anonyme si nécessaire, pour faire part de leurs préoccupations en cas d'acte répréhensible. Aucune mesure ne sera prise à l'encontre d'un collaborateur qui fait part d'une préoccupation de bonne foi. La déclaration de signalement est également disponible sur le site internet de Danone et sur la page d'accueil du système d'alerte, Danone Ethics Line.

La Danone Ethics Line a été mise à jour en 2022. Elle est accessible à tous (collaborateur ou non) en ligne ou par téléphone, et est disponible en 56 langues à l'adresse suivante : www.danoneethicsline.com. Les fournisseurs et autres tiers peuvent également recourir à la Danone Ethics Line pour faire part de leurs préoccupations, de manière anonyme si nécessaire, en cas de violation du Code de Conduite des Affaires ou d'une politique de conformité ou politique spécifique de Danone (par exemple, en matière de cybersécurité ou d'achats), de comportement illégal, de pratique financière inappropriée ou d'activité présentant un risque pour l'environnement ou les droits humains.

Conjointement aux alertes reçues *via* la Danone Ethics Line et aux non-conformités identifiées dans le cadre des contrôles et des audits du Groupe, des plans d'atténuation et des sanctions sont mis en place sous la gouvernance du Comité Danone Ethics Line et de la direction locale. Ces plans d'atténuation comportent notamment des améliorations des processus, des mesures disciplinaires, de la formation et de la communication, ainsi qu'un contrôle renforcé par l'équipe de conformité *via* un comité de pilotage chargé de superviser la mise en œuvre des mesures correctives.

La sensibilisation continue à la Danone Ethics Line se fait par le biais d'affiches et d'une campagne annuelle de communication ciblée. Un code QR est désormais disponible sur le Code de Conduite, la Politique d'intégrité, la Politique de conformité HCS, les affiches, les formations et sur l'intranet du Groupe. Un lien vers la Danone Ethics Line est également disponible dans la section « Contact » du site internet de Danone.

Formation et information des collaborateurs

Danone s'appuie sur un programme complet de formation à la conformité, qui comprend un module *e-learning* annuel obligatoire autour des principes fondamentaux de la conformité pour tous les collaborateurs ayant accès à un ordinateur portable, ainsi qu'une formation plus ciblée sur les principes essentiels d'intégrité destinée aux collaborateurs ayant des fonctions présentant un risque plus élevé (par exemple dans les domaines de la vente, de la finance, du marketing, de la médecine, des relations publiques, de l'approvisionnement, et de la recherche et de l'innovation). En 2023, 99 % des collaborateurs de Danone ont complété la formation *e-learning* (voir paragraphe 5.8 *Note méthodologique*). En outre, Danone propose des modules de formation spécialisés axés sur l'interaction avec l'environnement médical et les sanctions commerciales internationales.

Résultats

En 2023, Danone a reçu 902 alertes en lien avec diverses thématiques, dont les problèmes en lien avec les collaborateurs, la corruption et la fraude (par rapport à 506 en 2022). Aucun de ces cas n'a eu un impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

En 2023, plus de 164 856 tiers ont été contrôlés *via* la solution numérique de vérification des tiers dédiée de Danone (contre 70 995 en 2022). Parmi eux, 98,7 % ont été approuvés (99 % en 2022), 1,1 % ont été approuvés avec des réserves (0,8 % en 2022) et 0,2 % ont été rejetés (0,2 % en 2022).

Focus - Lutte contre l'évasion fiscale

Depuis 2022, Danone publie un rapport annuel de transparence fiscale sur son site internet. Cette publication illustre son engagement en faveur d'une plus grande transparence fiscale et de la lutte contre l'évasion fiscale. Le rapport de transparence reprend la politique fiscale du Groupe qui souligne son objectif de gérer sa fiscalité de façon responsable, en s'engageant à ne pas mettre en place des montages fiscaux artificiels, frauduleux ou déconnectés de la réalité opérationnelle. Le rapport de transparence fiscale contient des informations telles que la contribution fiscale totale et détaillée par catégorie d'impôt et par pays. Le rapport de transparence sera mis à jour annuellement et il est disponible sur le site internet de Danone.

Danone a également déployé un code de conduite à usage interne pour prévenir tout risque d'évasion fiscale. Il définit les principes d'action et les comportements à adopter face aux autorités locales. Les informations et processus relatifs à la fiscalité sont également sujets à des audits internes.

La fonction fiscalité de Danone est supervisée par le Vice-Président Fiscalité, qui rend compte au moins une fois par an au Comité d'Audit des principaux événements de l'année et de la politique fiscale du Groupe. Ce Vice-Président Fiscalité s'appuie sur une équipe centrale qui est en charge d'effectuer des revues de performance régulières avec les principales régions. Au niveau régional et local, un réseau de responsables fiscalité est en charge d'assurer l'application de la politique fiscale et la conformité des entités avec les réglementations en vigueur.

Enfin, Danone participe aux discussions sur la fiscalité avec ses parties prenantes externes. Le Groupe soutient l'initiative Base Erosion and Profit Sharing de l'OCDE. Par ailleurs, Danone participe à un accord de partenariat avec l'administration française dans le cadre de l'initiative Confidence Plus, qui encourage la transparence des échanges entre l'administration et les entreprises. Danone fait également partie de l'initiative B Team qui promeut les principes d'une fiscalité responsable.